



EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de

**BEUIL**

Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210600169-20211022-2021\_05\_08-DE  
Reçu le 02/11/2021

Le vendredi vingt-deux octobre deux mille vingt et un à 17 heures à la mairie salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 15.10.2021

**Etaient présents :** M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal,

Absents : M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 17/10/2021, M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/10/2021, M. Pascal THIERY est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 21/10/2021, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/10/2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°05.2021

**08/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LES TRAVAUX DE SECURITE DU VILLAGE :**

Monsieur Jean-Louis COSSA, premier adjoint au Maire, expose qu'à la suite de la délibération n° 09 du 10/06/2021 relative aux travaux de remplacement des barrières de sécurité du village, aux termes de laquelle il avait été convenu une dépense hors taxes d'un montant maximum de 40 000 €.

Le premier adjoint informe qu'il convient de préciser que la priorité sera donnée aux travaux de sécurisation de la Place Lucien Chaix pour un montant total selon le devis annoncé dans ladite délibération du 10/06/2021, de 23 433 € HT. Le surplus, soit la somme de 16 567 € resterait affecté à une partie des travaux du boulevard Napoléon III

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du premier adjoint et après en avoir délibéré,

- VALIDE les travaux de la Place Lucien CHAIX pour un montant HT de 23 433 €, le surplus, soit la somme de 16 567 € étant affecté à une partie des travaux du boulevard Napoléon III.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,



Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :